Copyright Board Canada



Commission du droit d'auteur Canada

[TRADUCTION]

Ottawa, le 9 décembre 2009

DOSSIER: 2009-UO/TI-11

TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE

Licence non exclusive délivrée à *NeWest Press*, Edmonton (Alberta), pour la reproduction d'extraits de deux articles

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à *NeWest Press*, comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction d'extraits des deux articles suivants publiés en 1977 dans *Land of Red and White* par le *Frog Lake Community Club de Heinsburg*, Alberta:
 - « A Redman's Viewpoint » écrit par Alphonse Dion
 - « Treaty No. 6 » écrit par John Horse

Les extraits seront inclus dans le livre intitulé *The Frog Lake Reader de Myra Kostash*.

Le tirage du livre est limité à 1 500 exemplaires.

La délivrance de cette licence ne libère pas le titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute utilisation non visée par cette licence.

- (2) La licence expire le 1^{er} août 2014. Tous les livres doivent être fabriqués avant cette date.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) Le titulaire de la licence versera à *Access Copyright, The Canadian Copyright Licensing Agency*, des redevances fixées à 150 \$ (ou 75 \$ pour chacun des auteurs). *Access Copyright* pourra disposer de ce montant selon ce qu'elle jugera utile pour ses membres en général. *Access Copyright* s'engage toutefois à rendre ce montant à toute personne qui établit, avant le 1^{er} août 2019, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur les œuvres visées par la présente licence.

(5) L'entrée en vigueur de cette licence est conditionnelle au dépôt par *Access Copyright* auprès de la Commission, d'un avis indiquant qu'elle a touché le montant fixé au paragraphe (4) ci-dessus pour les redevances, ainsi que son engagement à respecter les modalités prévues dans ce même paragraphe.

Le secrétaire général par intérim,

Tech pell

Gilles McDougall